

Le 26 septembre 2019

**La Région lance un nouveau dispositif pour accompagner les étudiants ayant un projet d'entreprise « Deep Tech »**

**A l’initiative de la Région, les représentants des Universités et grandes écoles normandes ainsi que près de 300 étudiants venus de toute la Normandie étaient réunis, cet après-midi, à l’EM Normandie à Caen, pour une table-ronde sur la création d’entreprise, suivie d’une présentation du nouveau dispositif régional d’aides aux étudiants ayant un projet d'entreprise « Deep-Tech » (\*).**

Un certain nombre d’étudiants ont la volonté de créer une entreprise pendant leur cursus universitaire mais la période de stage obligatoire, majoritairement effectuée dans une entreprise au cours de leur master, a pour conséquence de générer un retard de plusieurs mois sur leur projet de création d’entreprise. Par ailleurs, ces derniers ne trouvent pas toujours, au cours de leur cursus, l’accompagnement, ni les soutiens financiers suffisants pour mener à bien leur projet.

L’Etat a lancé, début 2019, une démarche « French Tech Seed » qui permet le cofinancement de start-up de très haute technologie dite « Deep tech », grâce à un nouveau fonds d'investissement en amorçage. La COMUE Normandie Université a obtenu la labellisation « French Tech Seed ».

La Région a ainsi décidé de se saisir cette opportunité pour améliorer encore la détection de porteurs de projets normands dans ce domaine en créant un dispositif de soutien aux stages d’étudiants ayant un projet de création d’entreprise « Deep Tech ».

*« La Région souhaite apporter un soutien important à l’entreprenariat pour renouveler et diversifier le tissu économique mais aussi renforcer les capacités de nouvelles entreprises à créer de l’emploi au niveau local. Les étudiants constituent un gisement complémentaire de création d’entreprise et donc potentiellement d’emplois. Ils ont besoin d’être davantage accompagnés, en complément et au-delà des aides régionales déjà proposées. C’est dans cet objectif que nous avons décidé de créer ce nouveau dispositif qui doit permettre aux étudiants d’obtenir l’accompagnement et les financements nécessaires à la réussite de leur projet* »explique Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

**Les modalités du dispositif :**

* Le porteur de projet devra suivre le cursus d’une Université, d’une école d’ingénieur ou de commerce en Normandie, aboutissant au moins à un des diplômes de niveau I ou II reconnus par l’Etat ;
* La subvention sera attribuée par la Région à la COMUE Normandie Université qui versera une indemnité de stage aux étudiants ayant un projet de création d’entreprise « Deep Tech ».
* Le bénéficiaire de l’aide recevra **jusqu’à 525 euros par mois** pour une durée de stage pouvant aller **jusqu’à huit mois** (dans la limite de 4200 euros par demande) ;
* Les bénéficiaires de l’aide seront accompagnés pendant la durée de leur stage et accueillis dans les locaux de structures compétentes dans ce domaine telles que Normandie Valorisation ou Normandie Incubation ;

Les demandes d’aides seront étudiées par un comité de sélection composé notamment de représentants de la Région Normandie Incubation, Normandie Valorisation, des représentants d’écoles d’ingénieurs et/ou de commerce, des incubateurs publics et privés, du dispositif « PEPITE » et de la Délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT).

La Région a décidé, dans un premier temps, d’allouer une enveloppe (quel montant ?) permettant de **couvrir les stages d’une quinzaine d’étudiants pour la période de stages 2019-2020**. Cette enveloppe pourra être abondée dès 2020 en fonction du nombre de demandes.

**Des dispositifs complémentaires de soutien à la création d’entreprise en Normandie**

Avec la création de cette nouvelle aide à destination des étudiants ayant un projet de création d’entreprise « Deep Tech », la Région vient ainsi compléter son dispositif d’incitation à la création d’entreprises innovantes en Normandie.

On peut notamment citer :

* **l’accompagnement de « Normandie Valorisation »** **à hauteur de 750 000 euros par an.** « Normandie Valorisation » porte l'ensemble des activités de valorisation économique et de transfert des résultats de la recherche publique sur le territoire normand, facilitant ainsi le passage d’innovations vers le marché.
* le **soutien de la Région à « Normandie Incubation »** qui accompagne 40 projets de création d'entreprise de technologies innovantes par an sur 3 sites en Normandie. Sur les **770 000 euros alloués chaque année** par la Région à « Normandie Valorisation », **370 000 euros** sont destinés à financer les prototypes ou l’achat de matériel des porteurs de projets et **35 000 euros à l’Allocation jeune créateur** pour les jeunes diplômés sans ressources financières (7 bourses par an).
* **PEPITE (Pôle pour l’Entreprenariat Etudiant)** qui accompagne 400 étudiants entrepreneurs cette année sur le territoire Normandie – Vallée de Seine. La Région attribue une subvention de 50 000 euros par an pour la COMUE à cet effet.
* **Les entrepreneuriales** : la Région accompagne à hauteur de 50 000 euros ce programme d’entrainement terrain à la création d’entreprise destiné aux étudiants de Bac+2 à Doctorants. La promotion 2018 des Entrepreneuriales en Normandie a mobilisé 194 étudiants constitué en 48 équipes.
* ***« Ici je monte ma boîte »*** : **43 guichets installés** dans les CCI, CMA et CRESS pour accueillir les Normands ayant un projet de création ou de reprise d’entreprise. Ils peuvent bénéficier de cinq ans d’accompagnement et d’un accompagnement financier**« Coup de pouce »** pour leurs premières dépenses.**2 059  entrepreneurs ont bénéficié du dispositif « Coup de pouce » pour un montant de plus de plus de 13,2 millions d’euros entre novembre 2016 et mai 2019.**
* Les différentes aides « Impulsion » de l’Agence de Développement pour la Normandie (ADN) : Depuis 2016, 1 675 projets d’entreprises ont été soutenus pour un montant total de 150 millions d’euros **dont  221 créations d’entreprises et soutiens de start up pour un montant de 23 millions.**
* Le **fonds d’investissement « Normandie Participations »**, doté d’un capital 100 % Région Normandie, qui s’adresse aux entreprises dans les champs de l’amorçage, l’innovation, le développement, la création, la transmission et le rebond. A ce jour, la Région est entrée au capital d**e 38 entreprises dont 25 start up (**représentant 2 000 emplois) pour leur permettre d’accélérer leur développement pour un montant de **40 millions d’euros.**

*(\*) Le terme « Deeptech » qualifie des technologies ou combinaisons de technologies de rupture caractérisées par 4 critères fondamentaux définis par la Banque Publique d’Investissement (BPI).*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - Tel : 02 31 06 98 96 – 06 42 08 11 68  - charlotte.chanteloup@normandie.fr